

A votre service

130 assistants sociaux dans plus de 140 permanences sociales près de chez vous :

- à votre **écoute** et en toute **confidentialité**;
- formés et outillés en législation sociale afin de **répondre à vos questions et à vos préoccupations**;
- vous apportent une **aide** et un **soutien** lorsqu'un problème survient (**maladie, handicap, décès, divorce...**);
- en **lien** permanent avec les services de votre mutualité mais aussi avec l'ensemble des **services sociaux, médico-sociaux** et **administratifs** de votre région pour vous **orienter** au mieux et vous **accompagner** dans vos démarches.



Vous voulez connaître les horaires de la permanence sociale la plus proche de chez vous ?

- > Appelez gratuitement le 0800 10 9 8 7 (du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 13h00)
- > Surfez sur www.mc.be

Pour contacter le service social de votre région

MC Brabant wallon
Bd des Archers 54 - 1400 Nivelles
Tél. : 067 89 36 83
e-mail : brabant.wallon@mc.be

MC Hainaut Oriental
Rue du Douaire 40 - 6150 Anderlues
Tél. : 071 54 85 48
e-mail : anderlues@mc.be

MC Hainaut Picardie
Rue Saint-Brice 44 - 7500 Tournai
Tél. : 069 25 62 51
e-mail : servicesocial.mchp@mc.be

MC Liège
Place du XX Août, 38 - 4000 Liège
Tél. : 04 221 74 22
e-mail : social.liege@mc.be

MC Province de Luxembourg
Rue de la Moselle 7-9 - 6700 Arlon
Tél. 063 21 17 46
e-mail : arlon@mc.be

MC Province de Namur
Rue des Tanneries 55 - 5000 Namur
Tél. : 081 24 48 11
e-mail : namur@mc.be

MC Saint-Michel
Bd Anspach 111-115 - 1000 Bruxelles
Tél. : 02 501 58 30
e-mail : st.michel@mc.be

MC Verviers-Eupen
Rue Laoureux 25-29 - 4800 Verviers
Tél. : 087 30 51 11
e-mail : verviers@mc.be

Imprimé sur papier recyclé ♻️ - ART002522 - Septembre 2010 - Cover : © www.stockxpert.com
Editeur responsable : Jean Hermesse, chaussée de Haecht 570/40, 1031 Bruxelles

Nos centres sont agréés et subsidiés par la Région wallonne ou la COCOF, accessibles à tous, sans conditions.



La **solidarité**, c'est bon pour la santé.

Le service social

Conseil, écoute, accompagnement



La **solidarité**, c'est bon pour la santé.

Une information ? Un conseil ? Une orientation ?

« Ai-je droit à une **allocation de chauffage** ? »

« Je viens de recevoir une **décision administrative**. Je ne suis pas d'accord avec celle-ci. Que puis-je faire et y a-t-il un délai pour réagir ? »

« **Ma mère est très malade**. Elle a une petite pension. Peut-elle bénéficier d'une aide ? »

« **Je vais sortir de l'hôpital** mais je ne suis pas prête à rentrer chez moi. Où puis-je aller ? »

« Existe-t-il un service qui peut **m'aider à faire mon ménage** ? »

« J'entends parler de **BIM**, d'**OMNIO**, du **MAF**... c'est quoi tout cela ? Est-ce que cela peut m'aider à payer mes soins de santé et mes médicaments ? »

« Je voudrais **quitter mon mari**. Je n'ai pas de revenus personnels. Que dois-je faire ? Qui va garder la maison ? Devra-t-il payer une pension alimentaire ? Où puis-je m'adresser ? »



Le service social de la MC vous informe, vous oriente, vous conseille dans ces démarches et vous aide à trouver les réponses adéquates.

Une aide ? Une écoute ?

« J'ai reçu un courrier de ma **caisse d'allocations familiales**. Je ne le comprends pas. Pouvez-vous m'aider ? »

« Je viens de recevoir ma **facture d'hospitalisation**. Je n'ai pas les moyens de la payer. Puis-je demander un étalement de paiement ? Pouvez-vous m'aider ? »

« Mes **frais de santé** sont de plus en plus élevés et j'ai des difficultés à boucler ma fin de mois, ai-je droit à des réductions ? »

« **Je suis malade** et je ne peux plus travailler. **Je suis indépendant**. Que dois-je faire ? »

« **Je vis seule avec 3 enfants** à charge et mon ex-mari ne paie plus la pension alimentaire depuis 3 mois. Les dettes s'accumulent. Je ne m'en sors plus. »



Une maladie, une séparation, une hospitalisation... sont souvent source d'inquiétude. Le service social est présent pour vous écouter et vous aider dans vos difficultés.

Un accompagnement social ?

« **Je viens de perdre mon épouse, je suis perdu**... Pouvez-vous m'aider dans les démarches ? »

« J'ai des **difficultés pour me déplacer** et je ne sais plus faire certaines démarches, le service social peut-il venir chez moi ? »

« **Ma mère ne peut plus rester seule chez elle**. Je cherche une maison de repos mais je souhaiterais en parler avec elle avant. Qu'en pensez-vous ? »

« Je suis en **incapacité de travail** depuis plusieurs mois, je voudrais sortir un peu de chez moi et **reprendre une activité**. Est-ce possible ? »

« Ma fille est **gravement handicapée**. Mon mari et moi l'aidons au mieux dans ses **difficultés quotidiennes** mais nous sommes épuisés et nous avons peur de l'avenir... »



La vie n'est pas toujours un long fleuve tranquille. Une incapacité de travail, un décès, une séparation... peuvent nécessiter un accompagnement important. Notre service social est aussi là pour cela.